



Global Coalition to **Protect**
Education from Attack

L'Éducation prise pour cible 2014

Questions fréquentes à propos du rapport

Comment définit-on une « attaque contre l'éducation » dans le cadre de ce rapport ?

De façon générale, ce concept englobe aussi bien les attaques physiques contre les infrastructures d'enseignement de tout type, y compris les bâtiments et les transports, que les menaces de violences ou les violences réelles commises à l'encontre des élèves de tout âge, ainsi que des enseignants, des universitaires ou d'autres membres du personnel éducatif. Bien qu'il ne s'agisse pas techniquement d'une attaque, le rapport examine aussi l'utilisation des locaux et des terrains scolaires et universitaires à des fins militaires – laquelle implique la fermeture de l'établissement ou fait courir aux élèves ou au personnel le risque d'être attaqués par des forces opposées. Mais surtout, le rapport se concentre sur l'utilisation délibérée de la force contre les écoles, les universités, les élèves, les enseignants ou les universitaires – par opposition aux dégâts collatéraux et victimes intentionnelles de guerres. Il s'agit donc là d'attaques ciblées. Ce rapport couvre également les incidents mettant en cause l'utilisation intentionnelle de la violence aux alentours des établissements d'enseignement avec comme conséquence probable la mise en danger des élèves, du personnel éducatif ou des établissements.

Qui sont les auteurs des attaques ?

Le type d'auteurs couvert par le rapport inclut les forces armées (y compris les forces armées internationales), les forces de police, les services de renseignement, les organisations paramilitaires et les milices agissant au nom de l'État et les groupes armés non-étatiques, dont les forces rebelles ou tout autre groupe armé militaire, ethnique, politique, religieux ou sectaire. Les auteurs des attaques peuvent également englober des foules violentes qui ne sont pas structurées en tant que groupe armé mais sont animées par des motifs similaires. Bien que le rapport n'inclut pas de façon générale les attaques de nature criminelle, il se penche cependant sur le phénomène des attaques perpétrées par des groupes criminels armés organisés, dont des cartels de la drogue, ainsi que sur l'impact des opérations de sécurité liées aux situations impliquant un recours à la violence généralisé et des attaques récurrentes contre l'éducation.

Dans l'ensemble, peut-on parler d'une hausse des attaques, sur la base des résultats de ce rapport ?

Il est malheureusement impossible de répondre à cette question. Bien que l'UNESCO a mené et publié des études similaires en 2007 et 2010, la présente étude est beaucoup plus

complète – elle analyse en effet en profondeur deux domaines de recherche supplémentaires (l'utilisation des établissements d'enseignement à des fins militaires et les attaques contre l'enseignement supérieur) et se penche de façon plus poussée sur les pays francophones par rapport aux recherches précédentes – offrant ainsi aux chercheurs une opportunité d'identifier davantage d'incidents. En outre, on constate une amélioration significative des efforts visant à surveiller et documenter les attaques contre l'éducation depuis 2010 – tout particulièrement de la part des Nations Unies (ONU), en notant toutefois que même l'ONU ne parvient pas à surveiller les attaques dans la totalité des pays affectés. Ainsi, même si cette étude a mis en lumière de nombreuses attaques supplémentaires dans le monde entier ayant fait l'objet d'une documentation dans plus de pays que lors des recherches précédentes, il convient de souligner que ces changements pourraient n'être que le simple reflet d'une meilleure communication des informations, d'une surveillance accrue et de recherches plus complètes. L'aspect le plus important concerne l'ampleur et la gravité des attaques contre l'éducation lors de ces dernières années. Le rapport a en effet révélé que le problème des attaques contre l'éducation était beaucoup plus étendu que ne l'indiquaient les précédents rapports.

Que peut-on faire pour empêcher les attaques contre l'éducation ?

Il existe tout un éventail de mesures à même de renforcer la protection des écoles, des universités, des élèves, des enseignants, des universitaires et du personnel éducatif. Celles-ci peuvent passer par un renforcement de la sécurité, comme par exemple la présence de gardes armés ou non, la construction de murs autour des écoles afin de les protéger ou la possibilité pour les élèves d'être logés sur le campus ou à proximité des établissements scolaires. Par ailleurs, il est également possible d'agir en menant des enquêtes sur les auteurs des violences et en les poursuivant en justice afin de décourager les futures attaques, ou bien encore de mettre en place des négociations entre les groupes armés et les forces armées afin de parvenir à un accord promettant de ne pas attaquer les écoles. D'autres réponses peuvent aussi viser à agir sur les motifs perçus entraînant des attaques – par exemple, modifier le programme scolaire afin d'inclure au sein de l'enseignement les différentes religions ou identités culturelles ethniques. Parmi ses recommandations clés, le rapport appelle les responsables au plus haut niveau du gouvernement, ainsi que les chefs des groupes armés non-étatiques, à condamner publiquement les attaques contre l'éducation, à élaborer des politiques et des instructions militaires visant à protéger les écoles, les élèves et les enseignants et à adopter les [Lignes directrices de Lucens pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés](#). Le rapport appelle également à mettre fin à l'impunité en ce qui concerne ces attaques et à renforcer la surveillance et la communication de l'information afin de comprendre le problème et de fournir des informations pour étayer les réponses.

Que sont les Lignes directrices de Lucens ?

Les Lignes directrices de Lucens s'appuient sur le droit humanitaire et le droit international des droits humains ainsi que sur les bonnes pratiques et ont pour objectif

d'aider les États et les groupes armés non-étatiques à protéger les écoles et les universités d'une utilisation à des fins militaires lors des conflits armés. Les Lignes directrices ont été élaborées par le biais d'un processus lancé par la Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques (GCPEA) faisant intervenir des représentants des États ainsi que des agences des Nations Unies et des ONG.

Au cours de deux réunions d'experts en 2012, les représentants ont examiné l'échelle et l'ampleur du problème ainsi que ses conséquences désastreuses, et la façon d'empêcher l'utilisation des écoles à des fins militaires autant que possible. Un ancien officier de la Marine britannique fort de plus de 30 ans d'expérience s'est ensuite basé sur les informations émergeant de ces réunions pour préparer une version initiale des Lignes directrices, qui a ensuite été affinée par un comité de rédaction constitué d'experts dans les domaines juridique, militaire et éducatif issus d'agences étatiques et internationales. Une version provisoire des Lignes directrices a été publiée en juin 2013, et la GCPEA travaille en ce moment avec les États afin de finaliser et promouvoir celles-ci et incorporer leur contenu au sein des lois nationales et des doctrines militaires afin d'empêcher la présence de soldats dans les écoles et d'armes dans les salles de classe.

Qui a mené cette étude ?

La Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques (GCPEA) a lancé et guidé cette étude. La GCPEA a mandaté une petite équipe d'experts afin de mener les recherches et de rendre compte de leurs conclusions.

Quelles ont été les sources d'informations examinées par les chercheurs afin de rassembler les données présentées dans ce rapport ?

L'équipe de recherche a entrepris un examen exhaustif des publications en langue anglaise et a effectué des recherches et des analyses portant sur les informations disponibles par le biais des Nations Unies, des organisations de défense des droits humains et de développement, des organes gouvernementaux, des organisations de protection des universitaires et des syndicats enseignants, ainsi que grâce aux rapports des médias. Des incidents spécifiques ont fait l'objet de recherches au moyen d'une analyse systématique des médias en ligne et des sources dans le domaine des droits humains en anglais, en français et en espagnol et de recherches limitées en arabe, grâce à une liste détaillée de combinaisons de termes de recherche appliquée à chaque pays, et à des demandes d'informations auprès des agences des Nations Unies et de défense des droits humains travaillant dans ces pays, ainsi qu'auprès des ministères de l'Éducation. Les chercheurs se sont également entretenus avec des experts dans le domaine des droits humains et du développement, des responsables de l'éducation et des membres des syndicats enseignants par téléphone ou, dans certains cas, en personne.

Ils ont ensuite rassemblé des informations provenant de milliers de sources différentes et les ont recoupées afin de s'assurer de leur fiabilité et de leur exactitude, et également pour éviter de comptabiliser un incident unique plus d'une fois. En outre, des experts

externes dans les domaines de la méthodologie de recherche, des droits humains, du droit international et de l'éducation dans les situations d'urgence ont fourni une aide afin de guider les recherches et d'évaluer le rapport sous sa forme préliminaire.

Qu'est-ce que la GCPEA ?

La Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques (GCPEA) est une coalition inter-agences formée en 2010 par des organisations internationales préoccupées par les attaques contre les écoles, les élèves et le personnel éducatif dans les pays affectés par les conflits et l'insécurité, et agissant pour empêcher celles-ci. Les organisations membres de la GCPEA incluent : Council for Assisting Refugee Academics (CARA), Human Rights Watch, Institute of International Education/IEE's Scholar Rescue Fund, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Protect Education in Insecurity and Conflict (PEIC), Save the Children, Scholars at Risk Network, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La GCPEA est un projet du Centre Tides, une organisation à but non lucratif 501(c)(3)n.

Secretariat Office

350 Fifth Avenue, 34th Floor

New York, NY 10118-3299

1.212.377.9446

www.protectingeducation.org